

Déclaration du SNEP-FSU Poitiers, FPMA du 14 juin 2019

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres de la FPMA EPS.

Nous vivons un moment historique, la réunion de cette instance FPMA EPS est la dernière après 73 ans de paritarisme.

Un scandale, une honte pour notre démocratie et le modèle sociale dont elle est porteuse !

Désormais, les demandes de mutation intra 2020 se feront sans que les commissaires paritaires du SNEP-FSU Poitiers puissent être en mesure d'exercer un contrôle constructif sur cette opération.

C'est toute la démocratie sociale qui est mise à bas, avec notamment l'impossibilité pour les fonctionnaires du bénéfice du regard de leurs représentants (démocratiquement élus pour 4 ans) dans toutes les opérations de gestion de leur carrière, dont les mutations que nous traitons aujourd'hui au sein de la Formation Paritaire Mixte Académique.

Dans notre académie elle étudie chaque année environ 200 collègues demandeurs de mutation.

Le travail des élus du SNEP-FSU permet une amélioration du projet édité par le rectorat.

Cette année encore, ce sont 26 propositions d'améliorations, dont 4 collègues non mutés qui obtiendraient un poste, la réinjection d'un poste oublié en Charente-Maritime, la demande révision d'une mutation simultanée prévue avec plus d'une heure de route entre les 2 conjoints.

C'est aussi tout le travail fait en amont, dans les différentes instances représentatives, qui a conduit à la mise au mouvement de 10 postes supplémentaires.

Tout sera donc balayé d'un revers de manche.

L'école de la confiance claironnée par le ministre sera une école de la défiance.

Défiance à l'égard des personnels et de leurs représentants en instituant un « devoir de réserve » (mesure inédite sauf sous le gouvernement de Vichy), et en mettant fin à la liberté pédagogique.

Défiance à l'égard des parents en ne garantissant plus la continuité du Service Public d'Éducation.

Défiance à l'égard des élèves en mettant en place une école à plusieurs vitesses, selon leur origine sociale ou géographique.

La loi relative à la transformation de la Fonction Publique est de fait une loi de DESTRUCTION de la Fonction Publique.

Destruction du dialogue social en mettant fin au paritarisme et au statut des fonctionnaires. C'est pourtant le statut qui protège, les agents ET les usagers du service public, de l'arbitraire, du clientélisme, de l'entre-soi. Ce sont les élus du personnel qui veillent à son respect.

Destruction du service public de remplacement par des personnels formés et recrutés sur concours.

Destruction de l'école de la République, une et indivisible, qui garanti les mêmes droits pour tous, partout.

Le paritarisme né de la Résistance a fait ses preuves et tout le monde peut se féliciter de son existence qui permet que les personnels soient traités avec équité.

La Fonction Publique n'a rien d'archaïque qui justifierait sa transformation ; elle n'a rien d'une dette qu'il conviendrait de réduire. La Fonction Publique est un des fondements de la république sociale, égalitaire, indivisible, que nous entendons représenter.

S'y attaquer, comme le fait le gouvernement Philippe, c'est détruire le principe d'équité sur le territoire, détruire le principe de transparence dans la gestion des carrières des fonctionnaires, détruire la garantie du statut pour toutes et tous, agents comme usagers.

Permettez-nous Monsieur le Recteur de nous insurger contre la suppression de-facto des CAPA et FPMA, ce qui en dit long sur le peu de respect que ce gouvernement a du dialogue social, des garanties des agents de la Fonction Publique.

En matière de droit, le principe de contrôle, de vérification, de contradiction, est un principe fondateur.

Au SNEP-FSU, nous réaffirmons la nécessité de préserver et conforter notre modèle social fondé sur des valeurs et principes notamment ceux d'égalité et de solidarité.

Concernant le mouvement intra-EPS 2019 de l'académie de Poitiers, nous sommes inquiets de voir comment s'est passée la phase d'amélioration du mouvement.

Le 5 juin, nous avons été destinataires des documents papiers et du projet de mouvement issu de l'algorithme. Nous avons rapidement constaté 2 erreurs majeures : l'oubli d'un résultat sur poste spécifique qui libérait un poste supplémentaire en Charente-Maritime et une mutation simultanée prise en compte de manière très insatisfaisante.

Le soir du 5 juin, nous vous alertions de cette situation et avions confirmation de votre part qu'il y avait lieu de la revoir.

Nous avons consacré la journée du 6 juin à corriger ces 2 erreurs en refaisant intégralement le mouvement de Charente-Maritime pour vous faire des propositions de correction, étape indispensable selon nous avant tout travail d'amélioration du mouvement. L'autre solution consistant à refaire tourner l'algorithme.

Nous n'avons jamais eu de retour à ces premières propositions.

Malgré cela, nous avons poursuivi notre travail pour vous adresser en soirée nos chaines sur ce département, répondant ainsi à vos sollicitations d'avoir nos propositions rapidement afin de vous laisser le temps de les étudier.

Le 8 juin, vous étiez destinataires de l'ensemble de nos propositions sur les 4 départements.

Nous n'aurons de retour et d'échange que le 12 juin, renvoyant les échanges à la FPMA et annonçant la communication dans la journée de vos propositions, indépendamment des nôtres.

Nous recevrons finalement les chaines de l'administration jeudi 13 juin à 19h.

S'il est à nos yeux parfaitement légitime que les services oeuvrent à l'amélioration du mouvement, nous ne comprenons pas que notre travail ne soit pas étudié. Cela vous aurait permis d'apprécier, par une lecture critique, les différences de propositions, d'étudier le bien fondé des unes et des autres et de retenir les plus opérationnelles.

Si nous ne remettons pas en cause le choix de tout renvoyer en séance ni la sincérité de la démarche, nous nous interrogeons sur l'utilité de notre travail et encore plus sur l'intérêt de vous le communiquer. Malgré des propos qui se veulent rassurant, nous y voyons un changement de méthode qui participe davantage à instaurer un climat de défiance que de confiance.

Enfin, nous sommes inquiets quant à l'avenir du mouvement puisque c'est sans doute la dernière fois que nous intervenons pour proposer et vérifier, et qu'il se pourrait à l'avenir que vous vous retrouviez en face à face direct avec chaque demandeur de mutation, pour toutes les étapes du mouvement.

Or vues les propositions faites aujourd'hui, il y a lieu de craindre de la part de nos collègues quelques mécontentements.

Nous entendons faire aujourd'hui à nouveau la démonstration de l'importance du paritarisme et de la représentation syndicale, à l'occasion de cette Formation Paritaire Mixte Académique sur les mutations des enseignants d'EPS.

Elle doit étudier un projet de mouvement, résultat de plus d'une semaine de travail pour les commissaires paritaires du SNEP-FSU, soucieux du service public et de l'intérêt général.

Ce lien de proximité, entre nos collègues et les services, via les élus du personnel, est un gage d'équité et de transparence, 2 conditions incontournables pour établir une relation de confiance dans les décisions les concernant.

Nous tenons d'ailleurs à rappeler que toute communication d'informations et de résultats avant la fin de la FPMA est contraire à la déontologie et aux règles du paritarisme. Il en est de même pour toutes les instances paritaires. Nous demandons à l'administration de garantir le strict respect de ces principes.

Cette année encore, le calibrage du ministère (nombre d'entrants dans l'académie lors de la phase inter) ne prend pas la mesure des besoins de notre académie. Nous avons accueilli avec satisfaction l'augmentation du nombre de postes offerts au mouvement, comme une prise en compte de nos demandes répétées. Mais avec seulement 33 entrants pour 62 postes offerts au mouvement (60 postes fixes, 3 ZR), le déficit est essentiellement compensé par la stabilisation de TZR de l'académie (22 au total), 2 mesures de cartes scolaires, l'intégration de 2 collègues extérieurs au 2d degré et 2 suppressions de poste suite à mutation.

2 postes restent vacants après le mouvement : le LPII de Jaunay Clan (86) et le CEPMO de St Trojan (17), 2 postes sont supprimés suite à la mutation des titulaires.

Il ne restera plus que 64 TZR : 15 en Charente, 27 en Charente-Maritime, 12 en Deux-Sèvres, 9 en Vienne. Il en faudrait plus de 100 dans l'académie pour assurer la continuité du Service Public, dans une profession soumise aux blessures qui constituent « les risques du métier ». De nombreuses classes n'auront pas d'EPS à la rentrée et sur de longues périodes au cours de l'année à venir.

En chiffres, cela donne 63 postes offerts au mouvement (dont 3 postes spécifiques et 3 ZR), 35 entrants, 205 demandeurs, 82 mutations obtenues, dont 3 sur ZR et un collègue traité en extension de ses vœux. Dans ce contexte, Les commissaires paritaires du SNEP/FSU particulièrement attachés au principe de transparence et d'équité ont proposé d'améliorer le mouvement pour muter 4 collègues supplémentaires et en améliorer 23 autres. Nous espérons que ces propositions seront prises en compte

Barres d'entrée dans les départements :

16 : 175.2 points 17 : 736.2 points 79 : 342 points 86 : 21 points en extension de vœux

Barres d'entrée sur ZR :

ZR 16 : 259,2 pts ZR 17, ZR 79, ZR 86 : pas de poste vacant

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires du SNEP-FSU Poitiers